



## ***DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE 2025***

### **Détention illégale du membre du parti UPRONA en commune Rutovu, province Bururi**

En date du 30 décembre 2024, sur la colline Ruringanizo, commune Rutovu, province de Bururi, Jean Ndemeye, membre du parti UPRONA, âgé de 50 ans, originaire de la colline et zone Kajondi, commune Rutovu, province Bururi a été arrêté par le responsable du SNR dans la province Bururi sous le mandat de Dieudonné Nkunuzimana, procureur à Bururi.

Selon un témoin oculaire, après avoir conduit Ndemeye au parquet de Bururi, il a été informé par le substitut Dieudonné Nkunuzimana que le mandat d'arrêt avait été signé sur ordre du chef du SNR local. Le même jour, il a été incarcéré au commissariat provincial. Le lendemain, le procureur général Emmanuel Iradikunda a renvoyé l'affaire vers son substitut Munezero Jean Bosco, qui a imputé à Jean Ndemeye une tentative d'évasion de la prison de Bururi, dans des circonstances non connues.

Le substitut a indiqué que l'accusation d'évasion avait été formulée sur ordre du procureur général près la cour d'appel de Bururi. Des sources pénitentiaires affirment que Jean Ndemeye avait déjà été libéré le 13 décembre 2024, suite à une grâce présidentielle, après plus de deux ans de détention provisoire pour port d'arme illégal. Il avait initialement été acquitté par le TGI Bururi en mars 2023, mais la cour d'appel avait infirmé ce jugement le 6 mars 2023, lui infligeant une amende de 100 000fbu qu'il a réglée le 18 juillet 2023. La Cour de cassation ayant renvoyé l'affaire devant la cour d'appel, cette dernière a confirmé sa décision précédente en octobre 2024.

### **Une fille arrêtée en commune Nyanza-lac, province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 janvier 2024 indiqu' en date du 20 décembre 2024, sur la colline Kabondo, zone et commune de Nyanza-lac, province Makamba, Adonette Manirakiza a été arrêtée par la police.

Selon toujours les mêmes sources, adonette Manirakiza connaissait des relations intimes avec Ernest Minani depuis la 8<sup>ème</sup> de l'ECOFO à l'université UGL de Bujumbura sous la prise en charge financier d'Ernest Minani sans aucune relation familiale avec les parents de la fille.

Une fois les études terminées, Ernest a souhaité épouser Adonette, proposition qu'elle a refusée. Furieux, Ernest a alors porté plainte contre elle, l'accusant d'escroquerie et de vol d'une somme de 19 millions de francs burundais qu'il lui aurait donnés pendant ses études.

Arrêtée et placée en détention, Adonette a été présentée au parquet de Makamba. Le substitut du procureur, Sylvestre Ndayegamiye, a retenu les charges d'escroquerie et de vol. Selon des sources sur place, le procureur aurait exercé des pressions sur Adonette pour qu'elle accepte de se marier avec Ernest en échange du retrait des charges. Le responsable du parquet a obligé Adonette de payer ce montant s'elle n'accepte pas la main de Ernest alors que ce dernier est marié.

### **Une personne arrêtée en commune Mugamba, province Bururi**

En date du 07 janvier 2025, sur la sous-colline Kiroha, colline Nyatubuye, commune Mugamba, province Bururi, Gérard Nintunze, maçon, a été arrêté par la police du commissariat de Mugamba puis conduit dans un endroit inconnu. Gérard Nintunze a été arrêté par 6 policiers à son domicile qui l'ont conduit en le tabassant vers une destination inconnue. Des rivalités foncières au sein de la famille seraient la cause de cette arrestation aux allures d'enlèvement. Selon des témoins oculaires, après une journée sans nouvelle de Gérard Nintunze a été relâché et regagné sa famille dans la nuit du 08 Janvier 2025.

### **Trois personnes arrêtées en commune Rusaka province Mwaro**

En date du 09 janvier 2025, sur la sous-colline Cewe, colline Rwintare, commune Rusaka, province Mwaro, Cassien Nteziryayo, âgé de 58ans, Fiacre Horugavye, âgé de 38ans, Aristide Nishimwe âgé de 23ans ont été arrêtés à partir de chez eux puis conduits au cachot du commissariat de police de Mwaro avoir coupé des herbes servant de litière (Icarire) dans un boisement d'une famille voisine de Zénon Nigarura. Selon un témoin oculaire, ils ont été surpris le 05 janvier 2025, en train de couper des herbes dans cette propriété de la famille Nigarura. Attrapés en flagrant délit, ces 3 hommes ont demandé pardon sur place. Selon les mêmes témoins, croyant que l'affaire était clôturée, ils ont pourtant été arrêtés par des policiers affectés au chef-lieu de la zone Makamba ,même province et conduits au cachot de cette zone où ils ont passé deux jours. En date du 11 janvier 2025, ils ont été transférés au cachot du commissariat provincial de police de Mwaro, sur injonction de Maître Nigarura Alexis, résidant à Bujumbura, fils de Nigarura Zénon, qui était monté chez son père la veille

### **Un élève arrêté en commune et province Ruyigi**

Le 12 janvier 2025, vers midi, Réponse Ngabonziza, un élève Munyamulenge, a été arrêté par la police dans un bus sur la colline Murehe, commune et province Ruyigi. Il se rendait à Bujumbura pour rejoindre l'école « La Solidarité » en 6e année, équivalent à la 1ère année post-fondamentale. Les policiers l'ont arrêté pour "voyager sans billet de sortie du camp des réfugiés de Bwagiriza". Malgré les heures passées en détention, Ngabonziza n'avait toujours pas été libéré à 17h30. Cette arrestation soulève des questions sur les raisons derrière la détention de cet élève et sur les conditions dans lesquelles il est détenu.

### **Un mineur arrêté en commune Nyanza-lac, province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 08 janvier 2025 indique qu'en 24 décembre 2024, Arsène Niyonkuru, un jeune garçon de 16 ans, gardien de porcs, originaire de la colline Rurambira, commune Vugizo, province Makamba, a été arrêté par la police en collaboration avec les jeunes Imbonerakure de la colline Bukeye, commune Nyanza-lac.

Selon des témoins, Niyonkuru travaillait pour Charles Karenzo, le 1er Révérend de l'Eglise de Pentecôte de Nyanza lac et membre du parti CNDD-FDD. Cependant, il n'avait pas reçu son salaire pendant six mois, ce qui l'a contraint de vendre deux porcs appartenant à son patron pour survivre.

L'administrateur a ordonné aux Imbonerakure par téléphone, d'aller fouiller dans la maison de Lazare et de l'arrêter. Les Imbonerakure ont pris Lazard et l'ont battu à l'aide des fers à béton tout le corps. L'administrateur Godefroid Niyonizeye a ordonné à ces Imbonerakure d'amener la victime au CDS Murima et de le laisser là-bas. Au CDS Murima, on lui a donné des antidouleurs et le soir elle est rentrée à la maison mais la situation ne s'améliore pas d'où la famille l'a conduit à l'hôpital de Kayanza où il reçoit des soins. Les malfaiteurs n'ont pas été inquiétés.

### **Deux membres du parti CDP arrêtés en commune Mabanda, province Makamba**

En date du 14 janvier 2025, sur la colline et commune Mabanda, province Makamba, Fabien Nijimbere et Antoine Mbabare, tous membres du parti CDP chargés de la mobilisation ont été arrêtés à leur domicile par des policiers du commissariat de la commune de Mabanda. Selon des témoins oculaires, ils sont accusés de tenir une réunion illégale en date du 13 janvier 2025 malgré l'autorisation communale de l'administrateur de Mabanda Jean Belly Hatungimana. Ils ont été conduits au cachot du commissariat de Mabanda pour y passer quelques jours avant d'être transférés au cachot du parquet de Makamba en date du 16 janvier 2025 où ils sont toujours détenus.

### **Une personne arrêtée en commune et province Kirundo**

Le 19 janvier 2025, Nsengiyumva Tobias, un commerçant de la colline Rupfunda, a été arrêté par le chef du SNR de Kirundo pour avoir tenu des propos injurieux contre le président de la République et le secrétaire du parti CNDD-FDD. L'arrestation a eu lieu alors qu'il partageait un verre de liqueur avec des amis, dont le commissaire communal Moise, qui a enregistré sa voix et l'a envoyée au chef du SNR.

Selon des témoins, Nsengiyumva Tobias a déclaré : "Yemeye vyinshi ntanakimwe yashoboye vyamuyangaranye, abazungu twiyamirije reka bigumanire ifaranga ryabo", ce qui signifie approximativement : "Il a échoué dans tous les domaines, les colons qu'on a contestés, laissez-les rester avec leur argent".

Le 23 janvier 2025, le parquet de Kirundo a condamné Nsengiyumva Tobias à 4 ans de prison ferme et à une amende de 50 000 francs burundais. Lors du procès, il a admis les faits, mais a affirmé que ses propos étaient tenus dans un contexte de discussion informelle au cabaret et qu'il ne savait pas comment il avait atterri au cachot.

### **Une femme arrêtée en commune Kayogoro, province Makamba**

Le 28 janvier 2025, Immaculée Nibizi a été arrêtée par des policiers et des jeunes Imbonerakure sur la colline Buhema, zone Mugeni, commune Kayogoro, province Makamba à la frontière entre le Burundi et la Tanzanie. Elle transportait 275 kg de haricots de première qualité pour subvenir aux besoins de sa famille. Selon des témoins, elle a été interceptée par les policiers qui contrôlaient la rivière Maragarazi, puis emmenée au cachot communal de Kayogoro avec sa marchandise saisie.

Après deux jours de détention préventive, elle a été transférée au cachot du parquet en attendant son procès prévu pour le 31 janvier 2025. La valeur des haricots saisis est estimée à 1 375 800 francs burundais, alors que la population locale vit dans une pauvreté extrême.

Le procureur général de Makamba a déclaré que le parquet pourrait décider de libérer Immaculée Nibizi, mais que les marchandises saisies devraient rester en dépôt au parquet.

### **Un membre du parti CNL arrêté en commune Musongati, province Rutana**

En date 30 janvier 2025, vers 14 heures, le Dr. Pierre-Claver Ruragahiye, un médecin de 45 ans, membre du parti CNL, a été arrêté par des policiers à l'hôpital des sœurs de Musongati, dans la province de Rutana. Les policiers, qui étaient dans un véhicule blanc sans numéro d'immatriculation, se sont arrêtés devant le bureau du Dr. Ruragahiye et l'ont emmené de force. Deux personnes en tenue policière étaient présentes à l'arrière du véhicule. Initialement, personne ne savait où il était emmené, mais il a été révélé par la suite qu'il avait été conduit dans la documentation du quartier Rohero, près de la Cathédrale Regina Mundi en Mairie de Bujumbura.

### **Deux docteurs arrêtés en commune Mpanda, province Bubanza**

Le 31 janvier 2025, deux médecins burundais ont été arrêtés par des agents du service des renseignements.

Désiré Congera, médecin à l'hôpital Mpanda, dans la province de Bubanza, a été arrêté vers 18 heures alors qu'il était de garde. Les témoins affirment qu'il a été intercepté sans mandat ni explication, puis emmené vers une destination inconnue. Dans la même journée, vers 10 heures, le Dr. Ntakarutimana Bonaparte a été arrêté à son service à l'hôpital Mivo, dans la province de Ngozi. Il a été conduit dans un véhicule double cabine de la documentation vers un lieu inconnu.

Ces arrestations soulèvent des inquiétudes quant à la situation des droits de l'homme au Burundi, où les agents du service des renseignements ont déjà été impliqués dans des cas de torture et de disparitions forcées.

### **Une femme arrêtée en commune Kayogoro, province Makamba**

Le 28 janvier 2025, Immaculée Nibizi a été arrêtée par des policiers et des jeunes Imbonerakure sur la colline Buhema, zone Mugeni, commune Kayogoro, province Makamba à la frontière entre le Burundi et la Tanzanie. Elle transportait 275 kg de haricots de première qualité pour subvenir aux besoins de sa famille. Selon des témoins, elle a été interceptée par les policiers qui contrôlaient

la rivière Maragarazi, puis emmenée au cachot communal de de Kayogoro avec sa marchandise saisie.

Après deux jours de détention préventive, elle a été transférée au cachot du parquet en attendant son procès prévu pour le 31 janvier 2025. La valeur des haricots saisis est estimée à 1 375 800 francs burundais, alors que la population locale vit dans une pauvreté extrême.

Le procureur général de Makamba a déclaré que le parquet pourrait décider de libérer Immaculée Nibizi, mais que les marchandises saisies devraient rester en dépôt au parquet.

### **Une personne arrêtée en commune Musongati, province Rutana**

En date 30 janvier 2025, vers 14 heures, le Dr. Pierre-Claver Ruragahiye, un médecin de 45 ans membre du parti CNL, a été arrêté par des policiers à l'hôpital des sœurs de Musongati, dans la province de Rutana. Les policiers, qui étaient dans un véhicule blanc sans numéro d'immatriculation, se sont arrêtés devant le bureau du Dr. Ruragahiye et l'ont emmené de force. Deux personnes en tenue policière étaient présentes à l'arrière du véhicule. Initialement, personne ne savait où il était emmené, mais il a été révélé par la suite qu'il avait été conduit dans la documentation du quartier Rohero, près de la Cathédrale Regina Mundi en Mairie de Bujumbura.

### **Deux docteurs arrêtés en commune Mpanda, province Bubanza**

Le 31 janvier 2025, deux médecins burundais ont été arrêtés par des agents du service des renseignements.

Désiré Congera, médecin à l'hôpital Mpanda, dans la province de Bubanza, a été arrêté vers 18 heures alors qu'il était de garde. Les témoins affirment qu'il a été intercepté sans mandat ni explication, puis emmené vers une destination inconnue. Dans la même journée, vers 10 heures, le Dr. Ntakarutimana Bonaparte a été arrêté à son service à l'hôpital Mivo, dans la province de Ngozi. Il a été conduit dans un véhicule double cabine de la documentation vers un lieu inconnu.

Ces arrestations soulèvent des inquiétudes quant à la situation des droits de l'homme au Burundi, où les agents du service des renseignements ont déjà été impliqués dans des cas de torture et de disparitions forcées.

### **Une femme et son nourrisson détenus en commune Nyanza-lac, province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 février 2025 indique qu'en date du 26 janvier 2025, sur la colline Nyabigina, commune Nyanza-lac, province Makamba, Ashura Nduwimana et son enfant de moins de deux ans a été arrêtée par la police locale lors d'une fouille et perquisition. Selon la famille, cette dame avec son nourrisson est détenue à la place de son mari qui est accusé d'avoir volé un smart Phone. Quand bien même le téléphone a été trouvé dans les affaires de son mari lors de cette fouille, la police a préféré la garder sans dossier pour que son mari vienne la libérer. Elle est pour le moment gardée au cachot du commissariat provincial sans dossier. La famille demande qu'elle soit relâchée sans conditions.

### **Un homme arrêté en commune Nyanza-lac, province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 février 2025 indique qu'en date du 31 janvier 2025, Patrick Nsengiyumva a été arrêté chez-lui à Kabonga, commune Nyanza-lac, province Makamba par la police. Selon des témoins, la victime a été accusée de porter un T-shirt sur lequel est écrit "Visit Rwanda". Il a été arrêté par les policiers de la position locale qui menaient une fouille et perquisition à son domicile sur la colline Nyabigina de la zone Kabonga, même commune et province. Il a été conduit devant un officier de la police judiciaire au commissariat communal de police à Nyanza-lac le même jour. La victime a expliqué à l'OPJ qu'il l'a acheté au marché de Rumonge qu'il détient même des témoins sans succès. Il a par la suite été transféré au cachot du parquet de Makamba où il attend l'issue de son dossier. Les professionnels expliquent que le port d'un tel habit n'est puni par aucun article du code pénal et parlent de détention illégale.

### **Quatre personnes de nationalité Ougandaise arrêtées en commune Bugarama, province Rumonge**

En date du 13 février 2025, dans l'une des hôtels du centre de Magara, commune Bugarama, province Rumonge, Cabura John âgé de 24 ans, Balijuka Hillary Gahwa, âgé de 29 ans, Ajuna Robert âgé, de 26 ans et Kasaija Enock, âgé de 23 ans ont été arrêté par la police. Selon des témoins, une policière confirme cette interpellation faite dans une fouille perquisition à la recherche des sans-papiers se trouvant dans ces hôtels à Magara. Des enquêtes sont toujours en cours à la police judiciaire à Bugarama pour avoir beaucoup d'informations sur les raisons de leur présence à Magara. Signalons que ces ougandais étaient entré en bonne et due forme avec passeport et visa valide. Ils sont détenus au cachot du commissariat communal à Bugarama.

### **Plus de 65 congolais Banyamulenge arrêtés en province Ruyigi**

Au cours de la semaine du 17 au 23 février 2025, plus de 65 Congolais Banyamulenge ont été arrêtés dans la province de Ruyigi et emmenés au cachot du commissariat provincial. Les agents de police ont renforcé les contrôles sur les routes menant à Ruyigi en raison de rumeurs selon lesquelles des réfugiés congolais fuyant les combats dans l'est de la RDC seraient présents dans la ville.

Parmi les personnes arrêtées, certaines provenaient des camps de réfugiés de Kavumu, Bwagiriza et Nyankanda, situés dans les provinces de Ruyigi et Cankuzo, tandis que d'autres venaient de la ville de Bujumbura. Elles sont accusées d'avoir quitté les camps sans autorisation.

### **Une personne arrêtée en commune et province Gitega**

Le 20 février 2025, vers 11 heures, Jean de Dieu Nduwamungu, âgé de 49 ans, a été arrêté par la police à bord d'un véhicule Hilux sans plaque d'immatriculation à la barrière de la Brasserie Gitega, sur la route nationale Gitega-Bujumbura. Selon un voisin, Jean de Dieu se rendait à Bujumbura pour accueillir un membre de sa famille à l'aéroport.

Les policiers sont ensuite venus avec lui à son domicile pour effectuer une fouille, mais n'ayant rien trouvé, ils l'ont emmené. Le lendemain, sa famille s'est rendue au commissariat provincial de police et au Bureau de la Documentation pour essayer de le retrouver, mais en vain.

Il est important de noter que Jean de Dieu est originaire de la colline Nyatubuye, commune Mugamba, province Bururi, et résidait au quartier Rutonde, commune et province Gitega. Il avait été libéré en 2021 après avoir purgé une peine de 5 ans de prison à Gitega pour avoir été accusé d'avoir attaqué des camps militaires en 2015.

### **Un homme détenu arbitrairement en commune Mabanda, province Makamba**

Le 17 février 2025, Drivan Nishimwe, un jeune homme de 21 ans, quittait Mabanda pour se rendre à la province de Makamba afin de récupérer son passeport en vue de rendre visite à sa mère en Tanzanie. Il a été arrêté et conduit au commissariat de police de Mabanda par un militaire en tenue civile, incorporé dans l'armée loyale mais issu de l'ancienne rébellion du CNDD-FDD, dont il ne connaissait que le visage. Selon le récit de la victime, à son retour, alors qu'il se trouvait au marché de Mabanda pour acheter des provisions, il a remarqué ce militaire qui l'a abordé de manière hypocrite. Ce dernier l'a emmené à s'asseoir sur le barza d'un commerçant, où il a commencé à fouiller son sac, découvrant deux cartes d'identité à son nom. À ce moment-là, il a informé l'administrateur communal de Mabanda de l'arrivée d'un membre du corps de M23. Celui-ci a dépêché des jeunes Imbonerakure qui réagissaient comme s'il s'agissait d'une attaque réelle.

L'OPJ lui a demandé s'il était Tutsi, et il a acquiescé car cela était visible sur son visage et son corps. Il a également répondu à plusieurs autres questions concernant ses deux identités, justifiant qu'il souhaitait obtenir une seconde carte SIM de Lumitel. Pendant ce temps, les jeunes Imbonerakure restaient aux alentours du bureau de l'OPJ, tels des lions découvrant du sang. Actuellement, la famille de Drivan est dans une angoisse totale, car les hautes autorités de la province de Makamba ne parviennent pas à se mettre d'accord sur sa libération, notamment Madame le Gouverneur, qui reste réticente face aux responsables du SNR et de la police. Une intervention rapide des organisations humanitaires pour les droits de l'homme est donc nécessaire pour sauver la vie de Drivan, qui n'a commis aucune infraction si ce n'est être de l'ethnie Tutsi.

### **Trois personnes arrêtées en commune Ntakangwa, mairie de Bujumbura**

Trois personnes ont été interpellées par les agents du SNR en mairie de Bujumbura, à des dates et lieux distincts. Le lieutenant Kevin Nishimwe a été arrêté le 13 février 2025, suivi du sous-lieutenant Albert Ndayisaba le 24 février 2025. Enfin, Manassé Nizigiyimana, un civil, a été appréhendé à son domicile au quartier Carama, zone Kinama, commune Ntakangwa, mairie de Bujumbura, en date du 2 mars 2025.

Les deux officiers ont été arrêtés sur leur lieu de travail respectif : le camp Muha pour le premier, et l'état-major général pour le second. Ils sont accusés d'avoir échangé, via WhatsApp, des messages relatifs aux affrontements en RDC.

Selon des sources sur place, un de leurs téléphones aurait été compromis lors d'une recharge électrique, permettant ainsi l'interception de ces communications. Les trois hommes sont actuellement détenus au bureau du SNR.

### **Une personne arrêtée par des policiers en commune Giharo, province Rutana**

En date du 27 février 2025, vers 16 heures, sur la colline et zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, Didace Kantabaze, enseignant du Lycée Communal de Butezi, résidant sur ladite colline, a été arrêté par des policiers dont Ezéchiel. Selon des sources sur place, ces policiers lui demandé la carte d'identité et cet enseignant leur a dit que sa carte est à la maison. Ce dernier a demandé aux policiers de lui donner un petit moment pour qu'il l'apporte mais en vain. Au lieu de lui donner ce temps, il a été obligé de s'asseoir par terre. La victime leur a dit qu'il est même leur voisin. Les policiers l'ont battu en lui disant que même s'ils tombaient malades, ils se défendraient eux-mêmes, sans faire recours à une aide extérieure. Didace a accepté par force de s'asseoir par terre et a appelé son épouse pour qu'elle lui apporte de sa carte nationale d'identité. A son arrivée, la dame a été signifiée que son mari est un déviant de la paix. Après la vérification de cette carte, Kantabaze a été relaxé.

### **Douze personnes arrêtées en commune et province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 février 2025 indique qu'en plus de 65 personnes arrêtées la semaine du 17 au 23 février 2025, par la police les accusant de manque de documents, au cours de cette semaine du 24 février au 2 mars 2025, douze autres personnes ont été arrêtées dans les mêmes conditions.

Toutes ces personnes ont été arrêtées sur les barrières entrant et sortant de la ville de Ruyigi et sont toutes ces personnes sont de la communauté des « Banyamulenge » en provenance des camps des réfugiés congolais de Bwagiriza, Nyankanda, Kavumu et de la ville de Bujumbura.

Ces personnes sont de trois catégories par leur chef d'accusation dont la première catégorie de personnes sont accusées d'avoir quitté les camps sans autorisation, la deuxième catégorie, ce sont des Banyamulenge en provenance de la ville de Bujumbura mais qui n'ont pas de documents et la troisième catégorie de gens, ce sont des Banyamulenge qui ont été appréhendés en possession des cartes nationales d'identité burundaises et des récépissés.

Selon nos sources au Parquet de la République de Ruyigi, cette troisième catégorie de personnes composée de 4 Banyamulenge est déjà détenue à la prison centrale de Ruyigi. Pour le reste les enquêtes continuent. Ces vagues arrestations seraient liées à la situation sécuritaire qui règne à l'Est de la RDC.

### **Une fille arrêtée en commune Nyabitsinda, province Ruyigi**

Dans la nuit du 24 février 2025, à Nyabitsinda, province de Ruyigi, une jeune fille nommée Honnête Niyonyishu a été arrêtée par des Imbonerakure. Selon des sources locales, elle est soupçonnée d'être une espionne du mouvement M23, car elle n'était pas connue dans cette localité. Elle a été directement conduite au cachot de la commune de Nyabitsinda. Le 25 février 2025, elle a été interrogée par l'OPJ Jean Claude Nibizi. En réponse à la question sur ses origines, elle a déclaré être originaire de Bwagiriza, dans la commune de Butezi.

Cependant, des enquêtes menées par les autorités administratives indiquent qu'elle pourrait venir de Karuzi. Un autre élément de suspicion est que, bien qu'elle ait affirmé avoir étudié en République Unie de la Tanzanie, elle utilise principalement le français dans ses échanges, alors que l'anglais et le kiswahili sont les langues d'enseignement en Tanzanie. Étant donné les incohérences dans ses réponses concernant son identité et ses origines, l'OPJ a constitué un dossier, et la présumée a été transférée au commissariat provincial de la police de Ruyigi le 28 février 2025 pour des enquêtes supplémentaires.

### **Deux personnes arrêtées en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 24 février 2025, deux jeunes garçons dont Célestin Nimpagaritse alias Tintin, âgé de 32 ans, et Kagimbi Grégoire, âgé de 23 ans, tous originaires de la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, ont été arrêtés quand ils rentraient de Bujumbura. Célestin fait le taxi voiture et Grégoire est chômeur pour le moment. Selon des témoins oculaires, ils ont échangé, l'une parlant le Kinyarwanda et Célestin lui répondait en langue ougandaise et les Imbonerakure ont appelé la police qui a les arrêtés et conduits au cachot du commissariat provincial de Gitega où ils ont passé une nuit avant d'être relâchés. Célestin leur a demandé de contacter Innocent Ntunzwenimana, le responsable des mouvements issus du parti CNDD-FDD dans la province de Gitega. Il a dit à la police qu'ils les connaissent, raison de leur libération.

### **Trois cent quinze jeunes arrêtés lors des fouilles et perquisition en commune Nyanza-Lac, province Makamba**

En date du 4 mars 2025, vers 4 heures du matin, une fouille et perquisition conjointe de la police et de l'armée des communes de Makamba, Mabanda et Nyanza-lac, province Makamba, en collaboration avec les militaires du camp Nyanza-Lac a eu lieu sur la colline Bukeye, à Nyanza-Lac. Officiellement, l'opération visait des réfugiés congolais cachés dans les ménages, mais elle s'est rapidement orientée vers le contrôle des cahiers de ménages. Environ 315 jeunes hommes, principalement des travailleurs journaliers et des conducteurs de taxi-vélo, ont été arrêtés et conduits au commissariat communal de police. Les familles n'ont pas pu fournir leurs pièces d'identité. Les détenus ont été libérés après avoir payé une amende de 10 000 fbu, pour ceux dont les noms ne sont pas enregistrés dans les cahiers de ménage et 20 000 fbu pour ceux qui n'avaient pas des CNI, tandis que ceux qui ne pouvaient pas payer ont été enfermés dans des cellules surpeuplées jusqu'au lendemain. Cette vague d'arrestations est liée à une nouvelle mesure imposant à chaque ménage de tenir un cahier recensant ses occupants, vendu à 5 000 fbu par les chefs de colline. Les habitants dénoncent le coût élevé et l'absence de sensibilisation sur cette obligation. Des observateurs soupçonnent une manœuvre financière de l'administratrice communale, Marie Goreth Irankunda, à l'approche de la fin de son mandat. Aucune déclaration officielle n'a été faite, ce qui alimente les inquiétudes de la population sur les véritables motivations de cette opération.

### **Deux cent dix personnes arrêtées en commune Nyanza-lac, province Makamba**

En date du 7 Mars 2025, des personnes n'ayant pas de cartes nationales d'identités ou les non enregistrés dans les cahiers des ménages ont été arrêtés dans la zone de Kabonga, commune

Nyanza-Lac, province Makamba. Au cours de cette opération, 210 hommes ont été arrêtés par la police du commissariat de Nyanza-Lac, de Makamba et Mabanda puis conduits au commissariat communal. D'habitude, les forces de sécurité se lèvent très tôt le matin vers 3 heures et se positionnent devant les maisons encerclées par les militaires comme cela a été observé en date du 3 mars 2025 sur la colline de Bukeye, zone Nyanza-Lac où environ 315 personnes ont été arrêtées. Selon des témoins oculaires, les 210 arrêtés à Kabonga ont été infligés d'une amende de 10 000 fbu moyennant des quittances alors qu'aucune pièce n'a été donnée à Bukeye.

### **Un chef de rue arrêté en commune Muha, Bujumbura-mairie**

Une information parvenue à la ligue Iteka indique que le 18 mars 2025, une femme surnommée "Computer" a été victime d'une agression violente vers minuit à Kinanira II. Tabassée par un certain Olivier, elle a été jetée dans un caniveau rempli d'eau de pluie, les personnes vivant près du lieu du crime ont été réveillées par des cris et ont alerté la police.

La police, aidée par Kadwinda chef de la 16<sup>ème</sup> avenue de ce quartier, a arrêté Olivier et évacué la victime vers le poste de police et Kadwinda est retourné à la maison pour dormir en attendant la poursuite du dossier le matin. Cependant, dans une décision surprenante, la police a renvoyé la victime sur les lieux du crime, où elle a été à nouveau agressée. Le frère d'Olivier l'a jetée dans un caniveau, comme le conformement les personnes qui étaient présentes.

Le lendemain, les deux frères, les policiers et Kadwinda se sont présentés à la police de la zone Musaga pour interrogatoire. Le chef de poste de Kinanira II, Emmanuel Ndayikeza, a failli être emprisonné, mais une haute autorité a refusé son emprisonnement.

Les policiers ont ensuite tenté de contacter Kadwinda pour les aider à éviter les conséquences une fois la mort de la femme victime "Computer" surviendrait, mais il a refusé. Ce refus a conduit les policiers à corrompre les témoins, permettant ainsi l'emprisonnement de Kadwinda à la place des policiers. Cette affaire soulève des questions sur la corruption et l'abus de pouvoir au sein des forces de l'ordre.

### **Une personne arrêtée en commune et province Muyinga**

En date du 24 mars 2024, au bureau de l'OPJ Muyinga, situé dans la commune et province de Muyinga, Siniremera Theodore a été interpellé et placé derrière les barreaux dans les cachots de la PJ Muyinga par un OPJ nommé Gérard, surnommé Gasongo. D'après des témoins locaux, la victime se présentait à l'invitation de cet OPJ concernant un conflit foncier l'opposant à un individu du nom de Mwarabu.

Le 27 mars 2025, lors d'une visite du procureur de la République près du TGI Muyinga, la victime a été libérée après que des alertes aient été lancées, le magistrat ayant constaté qu'une cellule de 2m sur 2m abritait plus de 200 détenus. Il a pris la décision de libérer plusieurs d'entre eux, incarcérés pour des affaires civiles. Les prisonniers des cachots de Muyinga rapportent qu'ils souffrent de maladies nosocomiales à cause de la longue durée passée en position debout dans ces lieux de détention, n'ayant même pas la possibilité de s'asseoir en raison du nombre excessif de personnes dans une cellule aussi exigüe.